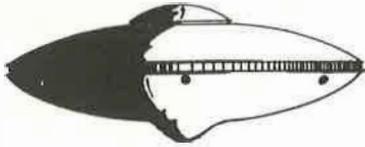


N'EXISTE PLUS

UFO • QUEBEC



NUMERO 20
AVRIL

\$1.00
1980

INFORMATIONS RECHERCHES

SOMMAIRE



EDITORIAL.....	CLAUDE MAC DUFF..	PAGE	3
ENQUETES AU QUEBEC			
QUEBEC, LE 18.10.75.....	GLORIA BOULARD... MARC LEDUC	PAGE	4
MARIEVILLE, LE 3.11.75..	PHILIPPE BLAQUIERE...		8
UNE RENCONTRE RAPPROCHEE DANS UNE CHAMBRE A COUCHER.....	CHRISTIAN LEMAY.....		10
ABERRANTES MEPRISES.....	MARC LEDUC.....		13
APPLICATION DE L'ORTHOTENIE AUX OBSERVATIONS DU QUEBEC..(2).....	JEAN VEZINA ET MARC LEDUC.		16



EDITORIAL

claude mac duff

Pour ce 20 ème numéro, nous avons pensé faire un peu mieux qu'à l'habitude et présenter aux lecteurs un peu plus de matériel pour la lecture. Pour cette raison, le nombre de pages de ce numéro a été sensiblement augmenté, ce qui fait que les informations sont plus nombreuses et variées.

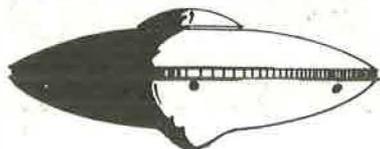
Vous trouverez donc dans ce numéro un rapport d'observation de cas du type Lumière Nocturne; un autre sur une observation d'un objet vu plus rarement : l'OVNI triangulaire; un troisième cas qui, malgré une certaine incertitude sur sa réalité, mérite quand même d'être mentionné vu son étrangeté; enfin, un cas sur lequel Marc Leduc s'est penché et qui montre que les rapports d'observation de phénomènes insolites ne sont vraiment pas TOUTS authentiques, ce qui prouve qu'il faut toujours envisager les possibilités d'explication "naturelle" sur un cas rapporté et mener à fond une enquête sur celui-ci afin d'en connaître tous les éléments.

Nous publions aussi le deuxième article sur l'étude orthoténique entreprise par Jean Vézina et Marc Leduc, sur la région du Québec. Cette étude paraîtra en plusieurs articles et permettra aux lecteurs de se rendre compte que l'étude orthoténique menée objectivement et scientifiquement donne des résultats concrets, n'en déplaise à ceux qui l'ont réfutée au profit de "théorie" ou d' "étude" nouvelle plus ou moins solide ou basée seulement sur les recherches personnelles d'un chercheur, qui reflètent surtout son engouement pour les idées maintenant très à la mode dans le public. Pour en revenir à cette étude de messieurs Vézina et Leduc, celle-ci pourrait certainement même servir de modèle pour une nouvelle recherche sur ce thème, pour les chercheurs européens, si ces derniers voulaient bien suivre la même démarche que celle de leurs collègues du Québec.

Enfin, il est à noter que durant les mois de février et de mars 1980, plusieurs observations ont été rapportées à UFO-QUEBEC, ce qui semble indiquer qu'il y aurait eu une certaine recrudescence de cas au Québec. Nos enquêteurs suivent de près ces cas et ont présentement assez de pain sur la planche.

Ce qui nous amène à vous rappeler que si vous-mêmes êtes témoins d'observations du type OVNI, ou de cas qui s'y rapprochent de par les caractéristiques, n'hésitez pas à communiquer avec nous : nous sommes toujours prêts à prendre en considération ces rapports et à vous rencontrer pour mener une enquête approfondie. Après tout, UFO-QUEBEC existe dans ce but et, à ce propos, nous pouvons vous dire que le nombre des collaborateurs augmente sensiblement; ceci permet d'envisager avec bon oeil l'évolution de la Corporation UFO-QUEBEC et son extension. Tout ceci grâce, également, à l'encouragement de nos lecteurs et abonnés qui continuent toujours de soutenir la revue par leur abonnement et leur renouvellement d'abonnement. Bonne lecture et, en dernier mot, nous vous rappelons que vos commentaires, remarques et suggestions sont les bienvenus; n'hésitez pas à nous faire connaître vos idées et opinions sur la Corporation et la revue.

RESEAU UFO QUEBEC



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

MARC LEDUC
REGIONS DE MONTREAL ET DE
DE LA RIVE SUD 653 77 67

PHILIPPE BLAQUIERE
REGIONS DE ROUGEMONT 467 36 30
ST. HILAIRE, STE HYACINTHE

MONIQUE BENOIT
REGIONS DE JOLIETTE ET 836 91 25
DE BERTHIERVILLE

UFO-QUEBEC EST UN MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION ET DE
RECHERCHES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

AVRIL 1980

I.S.S.N. 0317 - 9311

DEPOT LEGAL A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
DEPOT LEGAL A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA

TARIFS DES ABONNEMENTS :

ABONNEMENT REGULIER : \$6 POUR 6 NUMEROS
ABONNEMENT DE SOUTIEN: \$10 POUR 6 NUMEROS
ETRANGER : AJOUTER \$1 (ENVOI PAR BATEAU)
\$2 (ENVOI PAR AVION)

ADRESSE POUR LES ABONNEMENTS : UFO-QUEBEC, 361 LE CORBUSIER
BELOEIL, QUE., CANADA, J3G 3N8

LE NUMERO : \$1.00

LIBELLE LES CHEQUES ET MANDATS A L'ORDRE DE UFO-QUEBEC.
POUR LES LECTEURS ETRANGERS, SE SERVIR DE MANDATS-POSTE
INTERNATIONAUX DISPONIBLES DANS LEURS BUREAUX DE POSTE.

UFO-QUEBEC EST DISPONIBLE POUR DES ECHANGES AVEC D'AUTRES
PUBLICATIONS DU MEME GENRE.

LES COLLABORATEURS SONT RESPONSABLES DE LEURS ECRITS QUI NE
REFLETENT PAS NECESSAIREMENT LES OPINIONS DE LA REDACTION
OU DE LA CORPORATION.

ADRESSE DE LA CORPORATION POUR TOUTE CORRESPONDANCE AUTRE
QUE LES ABONNEMENTS :

UFO-QUEBEC, B.P. 53, DOLLARD DES ORMEAUX, QUE., CANADA
H9G 2H5 .

comme pour mieux apercevoir ce que l'empiètement métallique sur le haut du pare-brise lui cachait. J'ai remarqué qu'à chaque fois qu'il faisait ce mouvement, la vitesse de l'autobus diminuait légèrement : mouvement instinctif de prudence de la part du chauffeur étant conscient qu'il faisait deux choses à la fois ; conduire et observer quelque chose dans un champ de vision différent de celui que lui impose la conduite de son véhicule. Le chauffeur semblait très intrigué et attiré de plus en plus par ce qu'il voyait.

" Au bout de 5 minutes, peut-être un peu plus, je fus moi-même attirée par le jeu de tête du chauffeur et par son insistance à regarder ce qui se passait. Mon compagnon de siège, un homme entre 40 et 45 ans, assis près de la fenêtre, eut la même réaction que moi. Il dut se rapprocher un peu de moi pour mieux voir dans le pare-brise. Il fit le même mouvement de tête que celui du chauffeur et aperçut effectivement l'objet. Je m'étais glissée plus à fond dans mon siège pour mieux voir.

" J'ai dit à mon compagnon de siège : " C'est curieux ce truc-là. Je n'ai encore jamais vu un engin pareil capable de rester immobile à si haute altitude. " Il me répondit : " Oui, c'est vrai, ce n'est pas normal ; il y a quelque chose, là. Ça fait un bout de temps que je remarque le dérangement du chauffeur ; je vois la même chose que vous. "

" L'autobus avançait toujours et je me rendis compte que l'objet devenait de plus en plus hors-champ de ma vision. Je le perdus de vue quand il fut trop au-dessus de moi, ne pouvant m'enfoncer plus dans mon siège.

" Nous avons donc continué la route. Personnellement, je n'ai pas osé en parler au chauffeur car son attention au volant était importante et, quant à mon voisin de siège... il s'est endormi.

" L'objet était très allongé avec des extrémités fuselées, donnant l'aspect général d'une forme de soucoupe vue par la tranche. Il y avait à l'avant un phare très puissant déterminant un cône lumineux très prononcé dans le ciel. Il y avait un feu rouge à l'arrière, aucun clignotant, et des reflets lumineux sur le reste de l'objet. Du sol, l'objet paraissait être très gros, aucun hublot n'était visible. Le feu arrière n'était pas seulement un point lumineux. Une sorte d'antenne, genre tubulaire, reflétait la lumière comme le ferait le chrome. En hauteur, elle faisait environ une fois et demie la longueur de l'objet. Ce dernier était beaucoup moins lumineux que la Lune. L'objet était gris métallique, entre le phare blanc et le feu rouge.

" Je suis formelle : la chose a fait quatre mouvements : horizontalement, ensuite obliquement vers le haut, et ensuite deux avancées horizontalement. Ce n'était pas rapide et les quatre mouvements furent de vitesse uniforme, bien que dans l'ensemble l'objet paraissait stationnaire dans un secteur. Les déplacements se firent en-dedans de 20 secondes. L'observation dura de 12 à 15 minutes. L'altitude était celle des nuages moutonneux.

" En ce qui me concerne, à moins que ce ne soit un engin mis à l'essai, un prototype, c'était de toute façon très inhabituel. La forme, la capacité de vol, l'altitude et la souplesse dans les mouvements, la puissance par rapport à la taille sont des points en regard desquels l'objet n'était pas du tout conventionnel.

UFO AU QUEBEC



QUEBEC, 18 OCTOBRE 1975

par : Gloria BOULARD
et : Marc LEDUC

Madame Boulard est chercheuse-documentaliste pour la Société Radio-Canada. Les arts, les lettres et plus particulièrement la musique et la poésie l'intéressent principalement. Elle avait déjà glissé un mot de son observation lors d'un bref échange avec monsieur Fernand Seguin, qui lui avait conseillé de communiquer avec la Corporation UFO-QUEBEC. Mme Boulard ne le fit pas à cette époque. Elle le fit à la suite de la série télévisée " Les Chemins de l'Inconnu " à laquelle la Corporation avait participé.

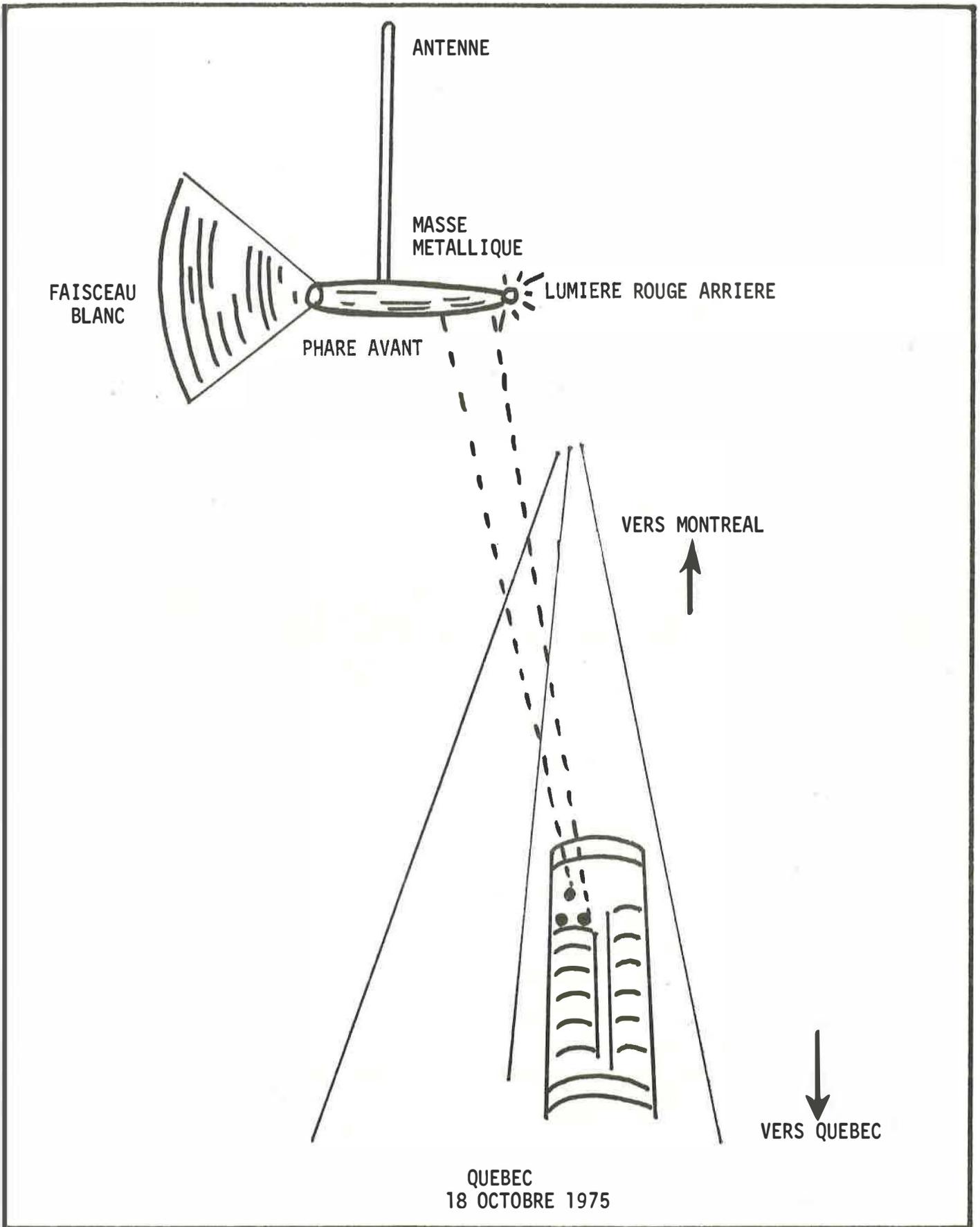
Nous avons eu deux conversations téléphoniques au sujet de son observation, et par la suite Mme Boulard a judicieusement complété le questionnaire habituel, faisant en plus deux dessins permettant de mieux communiquer son observation; de plus, elle a rédigé un texte ininterrompu relatant les événements.

Le texte suivant se compose de portions de la lettre, ajoutées à des réponses du questionnaire ainsi qu'à des précisions verbalisées lors de nos conversations.

" Ce soir-là, je revenais de Québec, où je recevais de la Société des " Poètes Canadiens-Français ", aujourd'hui la " Société des Poètes du Québec ", un " Premier Prix de Poésie ". J'avais le cœur plein de joie et la tête pleine d'images, mais pas du tout l'idée aux OVNI. Dans l'autobus Voyageur, j'occupais le siège avant, du côté de l'allée, immédiatement derrière le chauffeur. Le pare-brise me dévoilait une grande partie du ciel. Nous étions partis de Québec à 24 H 01 et avions stoppé devant l'Université Laval pour laisser descendre un étudiant. Le chauffeur avait pris la peine de descendre aussi pour sortir les bagages du jeune homme. Il faisait très froid et ce n'était pas un arrêt conventionnel.

" Le ciel était clair d'un côté et moutonné de nuages de l'autre. Les étoiles brillantes sautaient. La visibilité était parfaite et les nuages étaient peut-être à 10 000 ou 15 000 mètres.

" L'arrêt dura 4 à 5 minutes, et ensuite nous avons roulé pendant 6 à 8 minutes à la vitesse probable de 80 km/h. Je fus sortie de mes pensées par le jeu de tête du chauffeur, mouvement de bas en haut, à plusieurs reprises,



" L'événement a donc eu lieu ce samedi, vers 24 H 30 , à l'heure avancée de l'Est. J'ai eu l'impression très profonde que l'objet se sentait observé, et que pour échapper à cette observation il s'est mis en retrait derrière les nuages, et pour ce il a dû faire des manoeuvres calculées. L'objet semblait suspendu dans l'espace. Il était premièrement en-dessous des nuages. Ses lumières ont éclairé les nuages à un certain moment, à sa proximité. Je n'ai pas osé me rendre à l'arrière de l'autobus, d'où j'aurais très bien pu continuer à le regarder.

" J'ai communiqué avec l'attaché au trafic de la compagnie Voyageur, M. J.-P. Beausoleil, qui a retracé le chauffeur. Celui-ci a préféré ne pas donner d'information. Il a prétexté ne pas se souvenir. Je crois qu'il a craint d'être importuné par des questions trop nombreuses et par l'enquête. "

Voici donc le maximum d'informations que nous puissions interpréter à ce jour. Il convient de classer le cas parmi les Lumières Nocturnes. La forme, l'aspect général, les mouvements et la grosseur apparente de l'objet se joignent pour valider le phénomène au-dessus du seuil acceptable à 4. Bien qu'avec 3 témoins oculaires, nous n'avons qu'un témoin de disponible. Nous vous présentons le texte comme vous l'avez lu, justement pour vous permettre de bien le sentir. Il y a une solide harmonie interne. Le témoin est convaincant et judicieux. Le cas n'est pas exceptionnel si on regarde dans la littérature spécialisée. Le jugement de l'enquêteur est favorable. Nous attribuons 4 points de fidélité, ce qui dépasse le seuil acceptable.

(DESSIN PAGE SUIVANTE)

A TITRE DE RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL RESTE ENCORE PLUSIEURS EXEMPLAIRES DES NUMEROS 11, 15, 16 ET 17, QUE VOUS POUVEZ COMMANDER AU PRIX DE 1 DOLLAR (\$ 1.00) LE NUMERO.

CE PRIX EST EGALEMENT CELUI DU BULLETIN UFO-QUEBEC, A L'UNITE, A PARTIR DU NUMERO 18.

COMMENT SAVOIR SI VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE ?

NOUS AVONS ADOPTE RECEMMENT UN NOUVEAU SYSTEME, FAISANT APPEL A L'INFORMATIQUE, POUR EXPEDIER LES NUMEROS DE LA REVUE. LE DERNIER NUMERO DE VOTRE ABONNEMENT EST INDIQUE PAR UN CHIFFRE SUR L'ETIQUETTE, A COTE DE L'ADRESSE. EXEMPLE : SI LE CHIFFRE 20 APPARAIT SUR L'ETIQUETTE, C'EST QUE VOTRE ABONNEMENT SE TERMINE AVEC CE NUMERO.



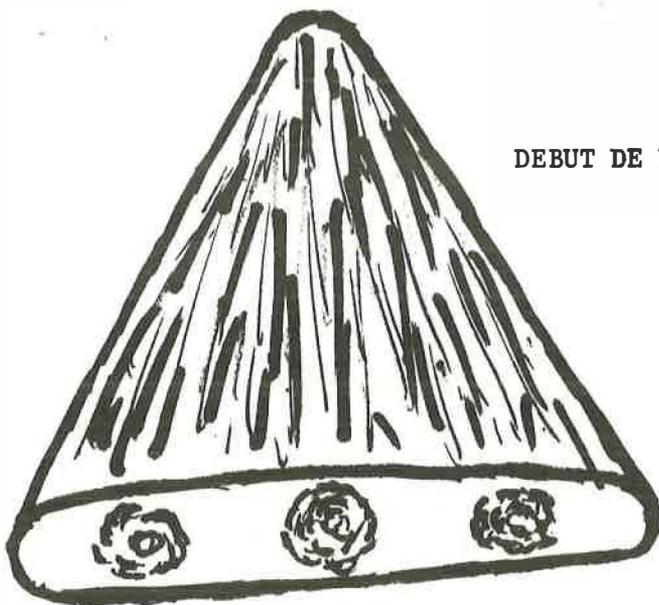
CONCLUSION

C'est le quatrième rapport d'un OVNI de forme triangulaire fait cette année dans mon secteur. En parcourant la littérature ufologique qui nous vient des quatre coins du globe, je remarque une recrudescence de ce type d'OVNI; cependant, il est trop tôt pour extrapoler sur la présente vague qui se poursuivra encore pendant les mois qui viennent.

J'invite donc tous ceux intéressés au phénomène à avoir l'oeil ouvert; dans vos moments de loisirs, faites de l'observation. Je vous souhaite de voir comme moi j'ai vu.

VENDREDI, 3 NOVEMBRE 1978 : AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, SORTIE MARIEVILLE

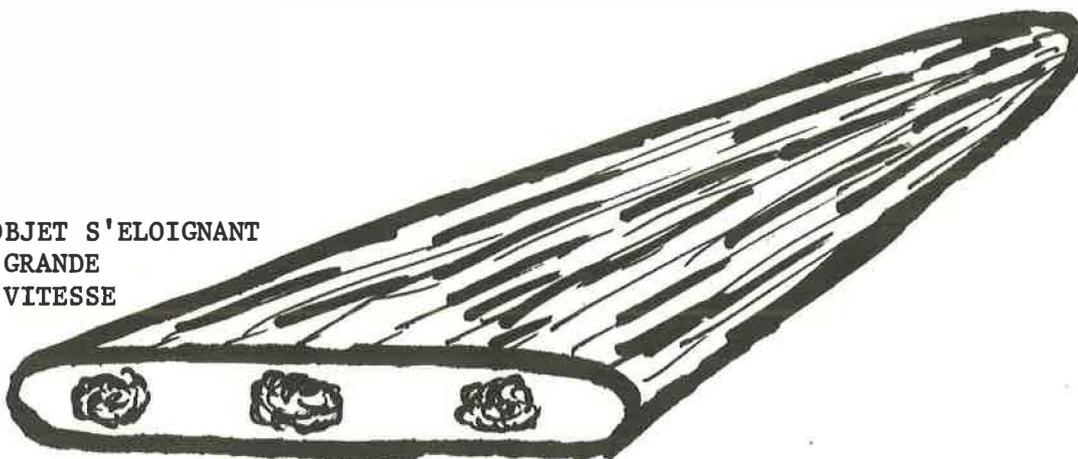
TRIANGLE VERT FONCE



DEBUT DE L'OBSERVATION : 150 METRES DES TEMOINS

ALTITUDE : \pm 300 METRES

OBJET S'ELOIGNANT
A TRES GRANDE
VITESSE



UNE RENCONTRE RAPPROCHEE...
DANS UNE CHAMBRE A COUCHER

par : Christian LEMAY

Aussi étonnant que cela puisse sembler, c'est véritablement l'événement extraordinaire qui s'est déroulé à 3 H 20, une certaine nuit du mois de juin 1973.

Ma première rencontre avec Claude (pseudonyme) est le fruit du hasard. Nous nous sommes croisés dans les coulisses, pour ainsi dire, entre deux enregistrements d'émissions pour la télévision locale, à Alma, Télé-Alma, canal 13.

Sachant que je suis un chercheur passionné pour tout ce qui touche au phénomène OVNI, Claude me fit le récit d'une fantastique rencontre du troisième type, que lui, et plus particulièrement sa femme, avaient vécue.

Ma seconde rencontre eut lieu le 9 décembre 1979. Elle me mit en présence du couple, que j'interrogeai séparément. Pour des motifs connus de l'enquêteur, le couple témoin demande la confidentialité sur les lieux de l'événement, et préfère garder l'anonymat.

Voici le récit de l'incident, tel que vécu par les 2 témoins.

Il est 3 H 20 du matin. Brusquement, Louise (pseudonyme), s'est assise dans son lit. Un son très doux, semblable à un ronronnement de moteur, vient de la réveiller.

De son lit, elle voit une sorte de brume verdâtre traverser la fenêtre de sa chambre, se concentrer et venir se déposer près de la porte à moitié ouverte de la chambre à coucher. A l'intérieur de cette brume, elle distingue nettement une forme " humanoïde ". Vivement, elle bouscule son mari pour le réveiller et lui dit :

" Claude, il y a quelqu'un dans la maison ! "

Claude se réveille, se lève et part à la recherche de l'imprudent maraudeur. Claude mesure 5 pieds 10 pouces et est assez costaud. Il n'allume aucune lumière car, dit-il, " On y voyait très bien, malgré que ce fut la nuit; il y avait un clair de lune comme on en voit rarement en été, comme celui qu'on peut voir en hiver, quand la lune se reflète sur la neige. En fin de compte, je voyais très bien dans la maison."

Après une exploration méthodique des lieux, Claude ne trouve personne. Il revient dans la chambre à coucher et dit à sa femme : " Il n'y a personne, tu dors ! Réveille-toi ! " " Non, je ne dors pas ! Il y a quelqu'un dans la maison, et il est derrière la porte ", reprend Louise avec certitude.

Un coup d'oeil rapide vers la porte et Claude est maintenant certain que sa femme est en pleine crise de somnambulisme, quoiqu'elle n'en ait jamais faite auparavant. Alors, il tente de convaincre sa femme qu'il faut

dormir et que ce n'est qu'un mauvais rêve. Louise se recouche mais Claude remarque qu'elle a une attitude bizarre, attitude qu'il compare à celle d'un automate, ou comme quelqu'un qui est sous hypnose. Après quelques minutes, Louise s'est endormie. Claude se recouche, mais avoue n'avoir dormi que d'un oeil.

Environ une demi-heure plus tard, Louise se relève, s'assoit dans le lit et s'exclame à nouveau :

" Claude, je te dis qu'il y a quelqu'un dans la maison ! " " Où est-il ", reprend vivement Claude. " Il est derrière la porte", répond Louise avec conviction.

Un sentiment de peur, même d'angoisse, envahit Claude. Voulant en avoir le coeur net, il se lève une seconde fois et se dirige résolument vers la porte de la chambre à coucher. Il inspecte attentivement l'endroit désigné par sa femme. Personne.

Maintenant convaincu que sa femme est en pleine crise de somnambulisme, il cherche un moyen inoffensif de la réveiller sans la traumatiser car, pense-t-il, il ne faut jamais réveiller brutalement quelqu'un en crise.

Mais pour prouver à sa femme d'une façon absolue qu'il n'y a personne d'autre qu'eux dans la chambre, il allume toutes les lumières de la maison.

" Voilà ", dit-il, " tu vois bien qu'il n'y a personne ".

—Non, il est là, derrière la porte, je le vois.

—A quoi ressemble-t-il ton bonhomme ?

—Il est tout en aluminium, il te va à peu près aux épaules et te regarde. On dirait qu'il essaie de te dire quelque chose !

Claude prend le parti d'en rire et fait même quelques blagues. Puis il s'assoit dans le lit avec sa femme, la cajole, la caresse doucement dans le but de la réveiller une fois pour toutes. Suit une courte conversation entre eux, puis le couple se recouche. Il est environ 4 heures du matin. Le reste de la nuit se déroule sans autre incident.

Mais qu'a donc vu Louise?

" D'abord, c'est le son qui m'a réveillée, puis j'ai senti que le son se déplaçait. J'ai alors vu cette vapeur verdâtre entrer par la fenêtre et se déposer derrière la porte à demi-ouverte.

" A l'intérieur de cette brume se voyait une entité qui avait forme humaine. Je n'ai pas vu d'yeux ni de visage : tout ce que j'ai vu c'est un petit personnage d'environ quatre pieds, portant un scaphandre.

" Il émettait des rayons lumineux verts et semblait flotter. C'est pour cette raison que j'ai réveillé Claude et que je lui ai dit qu'il y avait quelqu'un dans la maison, puisque je le voyais très bien."

D'après l'estimation de Louise, son observation a duré environ trois secondes, mais nous pouvons constater que l'entité s'est tenue dans la chambre pendant au moins une demi-heure : de 3 H 20 à 3 H 50 environ, heure où Louise se réveille une seconde fois.

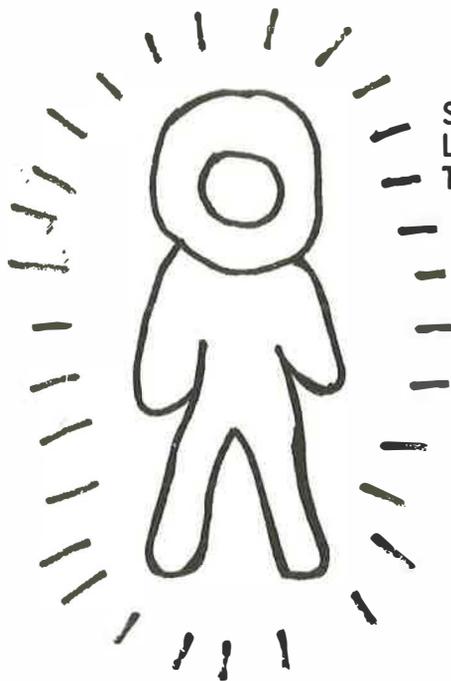
Quant à Claude, son mari, il affirme n'avoir rien vu, sauf un éclairage ambiant bleuâtre qui lui paraissait exceptionnel.

Pendant la semaine qui suivit l'observation, Louise m'avoua avoir ressenti de violents maux de tête. Elle consulta son gynécologue croyant que ses pilules anticonceptionnelles en étaient la cause. Le médecin lui confirma que la prescription était adéquate et ne put expliquer la cause de ses migraines.

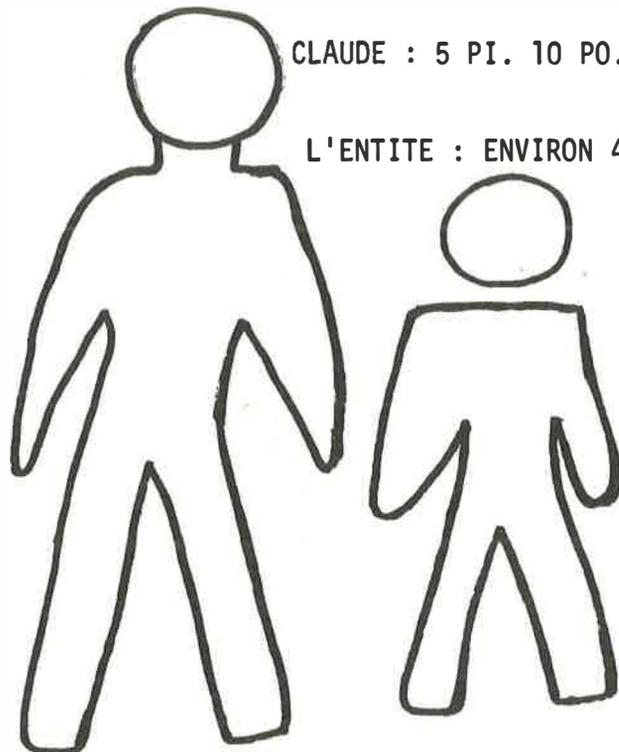
Peu de temps après son observation, Louise se mit à rêver aux extra-terrestres. Dans ses rêves, qu'elle ne qualifie absolument pas de cauchemar, elle était en présence de personnages identiques à celui qu'elle avait vu dans sa chambre. Elle faisait des échanges avec eux sur l'humanité et elle leur expliquait comment vivent les humains.

Projection psychique ? Entité d'un monde parallèle ? Extra-terrestre ? La question reste ouverte.

NOTE DE UFO-QUEBEC : M. Lemay est chroniqueur régulier du journal local de Alma, " Le Lac Saint-Jean ", et un des correspondants de notre groupement.



SCHEMA DE L'ENTITE TELLE QUE VUE PAR LOUISE



CLAUDE : 5 PI. 10 PO.

L'ENTITE : ENVIRON 4 PI.

TAILLES COMPAREES DE CLAUDE ET DE L'ENTITE

ABERRANTES MEPRISES

par : Marc LEDUC

On reproche souvent au phénomène OVNI, et plus précisément à la littérature qui en diffuse les témoignages, de consister pour une large proportion en phénomènes explicables. Cette proportion varie selon que l'on considère comme des rapports d'OVNI tous les rapports sans distinction aucune, ou si l'on considère comme des rapports d'OVNI seulement les rapports qui résistent à l'inspection. Naturellement, une proportion de cas valables et inexplicables peut alors passer de 2% à 80%.

Bien que les groupes de recherche, ainsi que les individus chercheurs soient d'inégales compétences, il est indéniable que des efforts sont toujours faits pour sélectionner les cas et devant chacun des cas, pour s'assurer de leur validité.

Il arrive que toutes sortes de conditions se réunissent pour qu'un témoignage ne soit ni valide ni fidèle. C'est à dire qu'en fait il ne s'agit pas d'un cas d'OVNI et que, de plus, il y a peu de chances pour que les événements se soient passés comme le dit le témoin. Cela vaut pour tous les types de rapports. A titre d'exemple, l'article suivant illustre une méprise sur un cas possible de RR 3.

RECIT DU TMOIN

C'était un dimanche, le 6 août 1978, entre midi et 13 heures, en Saskatchewan. Le témoin, finisseur de ciment, campait à Maymont sur la route 376, au nord-ouest de Saskatoon. Il était allé dîner à Sunningdale, et en revenait en traversant le pont de la rivière qui sépare le camping de la ville. Durant cette fin de semaine il se rendait à un nouveau lieu de travail.

C'est à l'approche du pont qu'il aperçut deux objets bleutés sur sa droite tandis qu'il conduisait son camion personnel de camping. Le jour était idéal. Le jeune homme diminua son régime de conduite jusqu'à une très lente allure. Ce qu'il voyait l'intriguait. Cela lui paraissait insolite. Cela ressemblait à deux bonshommes rattachés ensemble par le coude.

L'auto allant à son régime le plus lent, il saisit son appareil-photo et changea de position sur sa banquette, l'auto étant toujours en mouvement. Il prit une première photo. Il se mit à l'arrêt. Il sortit du véhicule, par la portière du côté du chauffeur, car il craignit un peu ces deux bonshommes qui paraissaient se trouver au-dessus d'un certain point du paysage, et qui alors semblaient un peu plus avancés sur un trajet parallèle au sien et au pont, mais en sens contraire du sien.

Il fit un second cliché à cet endroit. Un sentiment angoissant le poussa à se remettre au volant car, à l'arrêt, les bonshommes, qui étaient aussi en mouvement, s'étaient également immobilisés. Il mit son véhicule en marche, et les bonshommes se mirent en mouvement en coïncidence parfaite avec le véhicule. Le témoin, âgé de 24 ans, remit son véhicule à l'arrêt, et au même moment les deux bonshommes s'immobilisèrent. Le témoin fut sidéré. Les bonshommes semblaient flotter à quelques décimètres de la surface de l'eau. Ils n'étaient apparemment plus au-dessus du même point du paysage.

Le témoin prit une troisième photo. Il décida d'avantager sa position considérant un éventuel danger, et avança son véhicule au-delà du pont pour voir les bonshommes par derrière. A ce nouveau point d'observation, il prit le quatrième et cinquième clichés. Puis, il se prit d'audace et se dirigea vers un point stratégique de la route, situé un peu plus loin, à l'abri des arbres, d'où il aurait pu observer les bonshommes qui auraient dû, à ce moment, être rendus à un certain point donné, qu'il imagina être au-dessus de la rivière, plutôt de l'autre côté.

Rendu là... les bonshommes n'y étaient plus. Il oublia les photos et ce n'est qu'en décembre qu'il y repensa. Les 5 diapositives le fascinèrent. Il en parla à un ami, un voisin, dentiste. Celui-ci évalua les diapositives intrigantes et prit contact avec moi, m'ayant connu grâce à une émission télévisée à laquelle je participais.

L'ANALYSE

Le site peut être approximativement reconstitué à l'aide des diapositives. Les distances sont également très approximatives. Le témoin indique un pont de 30 mètres et une distance des bonshommes de 30 mètres, aussi. Cependant, à l'épreuve, le témoin semble très faible en ce qui a trait à l'estimation des distances et des grandeurs d'éléments qui entourent mon propre domicile. Sur les diapositives, la distance des bonshommes semble être plus grande que son estimation.

Le témoin assure posséder une excellente vue; les bonshommes n'avaient pas de figure, ni pieds ni mains, et flottaient à basse altitude. Cependant, en examinant les diapositives et en les comparant les unes aux autres, on en vient, le dentiste, le témoin et moi, à la conclusion que les bonshommes sont en fait à 2 ou 3 mètres d'altitude. De toute évidence, le témoin avait de la difficulté à faire concorder ses sens, sa raison et son imagination pendant toute l'heure d'excitation devant l'insolite.

Les bonshommes ont-ils parcouru une certaine distance ?

Les diapositives sont excellentes, mais les bonshommes sont assez loin pour y être difficiles à détailler; en revanche, le paysage est clair et bien défini. A chacune des photos, le témoin a parfaitement bien centré les bonshommes. Sur chacune des diapositives se trouve aussi une petite presqu'île parfaitement bien centrée. Or, cet élément du paysage se trouve, sur chacune des diapositives, exactement centré avec les deux bonshommes. Cela nous conduit à conclure que les bonshommes n'ont réellement pas bougé...

On se souviendra que le témoin les voyait bouger seulement lorsqu'il bougeait lui-même, et cela en fonction de la perspective et du mouvement du fond du paysage.

ESTIMATION D'ENSEMBLE

L'altitude des bonshommes est de 3 mètres plutôt que de quelques décimètres. Le mouvement des bonshommes est attribuable au mouvement du fond du paysage selon le déplacement du témoin durant l'observation et à l'illusion qui l'accompagne, puisque ses sens sont confus et qu'il est dans un état d'esprit d'ébahissement.

Le témoin dit que les deux bonshommes liés coude à coude possèdent chacun une grosse tête. Mais, à bien y regarder, nous constatons que ces deux bonshommes, en tenant la diapositive à l'envers, ont toujours une grosse tête...

Le témoin dit qu'il a une excellente vision... mais en jouant avec l'ajustement lors de la projection des diapositives, on arrive à discerner des lignes horizontales qui traversent la rivière en passant au travers des bonshommes... La lumière se fait, l'explication arrive : les bonshommes n'en sont pas...

Vous vous en doutiez un peu, mais il fallait le démontrer. Les lignes qui traversent la rivière sont des fils électriques, au nombre de quatre. Ils convergent mutuellement jusqu'aux bonshommes, et divergent ensuite vers la rive opposée. Les bonshommes ne se tiennent pas par le coude, ils sont un seul objet en forme de " H " dont les extrémités sont en forme de boule et contiennent probablement une matière isolante qui coincent les 4 fils électriques qui, en fait, se trouvent être tendus; ils ne se mêlent pas si le vent les agite, et c'est plus commode que d'ériger un pylône, si petit soit-il.

Il reste un point obscur : le témoin ne voyait plus les bonshommes qui étaient partis, tandis qu'il se rendait à un point d'observation caché. Ils n'étaient pas partis... n'oublions pas que le témoin était sous l'impression que les bonshommes étaient en mouvement : il croyait les voir au loin, passé le milieu de la rivière; c'est là qu'il a regardé et n'a rien retrouvé. S'il avait jeté un coup d'oeil à sa gauche, obstruée par quelques buissons... il les aurait vus et, peut-être même cette fois beaucoup plus près, il les aurait alors identifiés...

CONCLUSION

Aberrante méprise ! J'en ai vu d'autres, impliquant Vénus, des nuages, des avions de nuit, des oiseaux de nuit, des aurores boréales... et j'en passe... Aberrantes méprises...

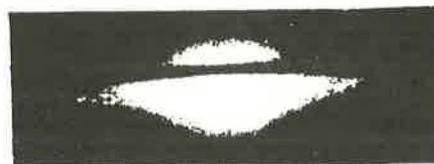
Pourtant, le cas n'a pas résisté à l'enquête. Beaucoup de cas ne résistent pas à l'enquête. D'autres résistent, défiant toutes explications dont l'expérience et l'imagination des chercheurs puissent être capables...

Comment allons-nous calculer les proportions de cas faibles et de cas forts : avant ou après l'enquête. Si c'est avant, nous ne trouverons qu'une faible proportion de cas inexplicables; si c'est après, nous trouverons une grande proportion de cas inexplicables.

Mais les proportions sont-elles importantes ? Cette proportion, petite ou grande selon le mode de calcul, concerne de toute façon un nombre de cas bien plus aberrants que les méprises.



INFORMATIONS



SUJET : UNE ANALYSE DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS D'OVNI

(2 ème article)

Application de l'Orthoténie
aux observations du Québec

par : JEAN VEZINA
MARC LEDUC

II - L'APPROCHE TECHNIQUE

Ce second article porte sur la description des méthodes analytiques utilisées pour l'étude des alignements. Comme la description détaillée et la démonstration des formules mathématiques sont assez longues, nous nous en tiendrons à l'essentiel. Les informations données seront cependant suffisantes pour une compréhension adéquate du résumé de l'analyse. A l'intention des intéressés, notons que le rapport détaillé que nous publierons ailleurs expliquera, lui, l'approche technique en profondeur.

Définir une approche valable des alignements

Pour une étude véritablement scientifique sur l'Orthoténie, la notion d' "alignement" , de "ligne droite", est insuffisante. Aussi avons-nous adopté la définition originale d'Aimé Michel (reprise par la suite par Jacques Vallée) de la ligne orthoténique, à savoir qu'une telle ligne est en fait un arc de grand cercle terrestre.

Le Grand Cercle, ou ligne orthodromique, se définit comme suit :

GRAND CERCLE : " Cercle à la surface de la Terre dont le plan en traverse le centre. Le Grand Cercle représente aussi, à la surface d'une sphère, la courbe matérialisant la plus courte distance entre deux points."

En appliquant les lois de la trigonométrie sphérique, nous pouvons définir l'équation générale du Grand Cercle comme suit :

$$a + bX + cY = 0$$

où $a = \sin\theta$, $b = \cos\theta \cos \lambda$, $c = \cos\theta \sin \lambda$, $X = -\sin T \operatorname{tg} u$

$$Y = \cos T \operatorname{tg} u$$

ϕ = latitude du point appartenant au Grand Cercle

λ = longitude du point appartenant au Grand Cercle

T = longitude d'intersection du Grand Cercle avec l'équateur (l'intersection dont la valeur absolue est inférieure à 90°).

u = angle d'inclinaison du Grand Cercle par rapport à l'équateur au point d'intersection T

Les conventions que nous avons utilisées sont les suivantes:

- 1) Les latitudes Nord sont posées positives tandis que les latitudes Sud sont posées négatives;
- 2) les longitudes à l'ouest de Greenwich sont positives, la situation inverse prévaut pour les longitudes Est.

Les valeurs d'angles données au cours de cette analyse seront en degrés décimaux.

Le Grand Cercle est défini par les paramètres u et T que nous appellerons respectivement "inclinaison" et "noeud".

Pour trouver l'équation d'un Grand Cercle, il suffit de deux points, mais vu que l'étude de l'Orthoténie implique des alignements ayant un grand nombre de points, cette méthode est peu valable car chacune des coordonnées utilisées comporte une erreur de localisation de l'ordre de quelques kilomètres (estimée de l'ordre de 1 à 3 km dans la plupart des cas).

En passant, notons que ces erreurs sont dues soit à des rapports d'enquêtes comportant des indications topographiques insuffisantes, soit à la difficulté d'estimation de la distance de l'OVNI au témoin.

Il serait donc préférable de connaître le Grand Cercle s'ajustant le mieux aux points. La solution la plus appropriée à ce problème est d'utiliser la méthode des moindres carrés, méthode servant précisément à établir de tels ajustements. L'application de cette technique à l'équation du Grand Cercle nous conduit au système d'équations suivant :

$$\sum_{i=1}^n X b_i^2 + \sum_{i=1}^n Y b_i c_i + \sum_{i=1}^n a_i b_i = 0$$

$$\sum_{i=1}^n X b_i c_i + \sum_{i=1}^n Y c_i^2 + \sum_{i=1}^n a_i c_i = 0$$

En résolvant ce système, nous obtenons les paramètres du Grand Cercle le mieux adapté aux points.

Ce calcul des Grands Cercles nous permet d'atteindre une fiabilité des résultats que la méthode habituelle, qui consiste à tracer à l'oeil une droite sur une carte, ne pourrait jamais atteindre. Par la trigonométrie sphérique, nous pouvons aussi calculer la distance séparant deux points et la distance séparant un point et un Grand Cercle. Cette dernière distance est fort utile pour le calcul des erreurs des points considérés comme étant alignés par rapport à leur ligne; les valeurs obtenues étant utilisées lors de l'évaluation statistique de l'alignement.

Evaluation de l'influence du hasard

La seconde étape d'une analyse orthoténique est de mesurer quantitativement l'influence du hasard. On peut alors se poser la question suivante : " En jetant N points sur une surface S, combien d'alignements de n points ayant une marge d'erreur α obtiendrons-nous dans des conditions aléatoires ? " Ou encore : " Quelle est la probabilité de l'apparition par hasard d'une telle ligne ? " Ce problème peut être résolu par l'application de l'analyse combinatoire ainsi que du principe fondamental du calcul des probabilités, qui nous conduit à la formule suivante :

$$M = \frac{N!}{(N-n)!n!} \left(\frac{2\alpha L}{S} \right)^{n-2} \quad ; \text{ nombre moyen}$$

d'alignements aléatoires pouvant être tirés de la distribution.

Les paramètres N, S, n et α ont la même signification que dans la question posée plus haut. L représente la longueur de la ligne étendue aux frontières de la surface de dispersion S. L'erreur α équivaut à celle du point s'ajustant le moins bien au Grand Cercle comportant ce point. Le calcul de probabilité de l'origine aléatoire d'une ligne quelconque s'effectue en appliquant la Loi de Poisson aux résultats donnés par la formule de base. Les critères d'acceptation ou de rejet de l'alignement sont les seuils de signification statistique de 0.05, 0.01 et 0.001 pour des résultats respectivement significatifs, hautement significatifs et très hautement significatifs.

Nous pouvons montrer par un exemple l'importance de l'évaluation de l'influence du hasard: Supposons que nous jetions 40 points d'une façon purement aléatoire sur une surface de 100 000 km²; on voudrait connaître le nombre d'alignements précis à 2.5 km près que nous pouvons relever en moyenne. L'application de la formule donne comme résultat : 176 alignements de 3 points, 29 lignes de 4 points et 4 lignes de 5 points (les valeurs sont arrondies à l'entier le plus près). Le nombre d'alignements engendrés par le pur hasard est donc loin d'être négligeable, ce qui rend la vérification statistique essentielle.

SURFACE DE DISPERSION ASSOCIEE AUX OBSERVATIONS

La dernière étape consiste à établir la surface de référence dont nous nous servirons pour les calculs de probabilité.

En nous basant sur les lieux de provenance des observations, les analyses de Poher et de Vallée, sur la répartition des cas, ainsi que sur une carte indiquant l'ensemble des lieux du Québec où une certaine population de base est toujours présente, nous avons pu définir la surface de référence où le Phénomène OVNI aurait théoriquement des chances égales d'être observé. Cette aire de dispersion a une superficie de 360 000 km². Si, au cours de l'analyse, cette surface n'apparaît pas comme étant représentative des observations, (concentration excessive des cas en certains endroits, par exemple), des méthodes correctrices devront être utilisées.

ANALYSE DES RAPPORTS
D'OBSERVATIONS D'OVNI (suite)

Voilà donc le résumé des méthodes que nous avons utilisées au cours de notre analyse. Ces techniques ont l'avantage d'être entièrement objectives et de ne nécessiter aucune idée préconçue au sujet des OVNI. La remarque habituelle faite sur les travaux relatifs aux OVNI, disant que pour effectuer une analyse sur ce phénomène, il "faut y croire un peu d'avance" n'est donc pas de mise ici.

Prochain Article :
ANALYSE DES DONNEES

A PARAITRE EN MAI
Aux EDITIONS QUEBECOR
de CLAUDE MAC DUFF

1986

" LA MISSION FANTASTIQUE "

Un livre-choc sur des sujets d'actualité : la violence mondiale, le terrorisme international, la tension politique entre les USA et l'U.R.S.S... et une énigme historique des plus troublantes.

RAPPEL

INSCRIPTION COMME MEMBRE ADHERENT DE LA CORPORATION

Comme nous l'annoncions dans le supplément au numéro 17, en mai 1979, les collaborateurs-enquêteurs et les collaborateurs régionaux, ainsi que toutes les personnes intéressées, peuvent participer aux activités de la Corporation. Mais il faut préalablement définir votre genre de participation.

Nous procédons à un recrutement et à une sélection. L'esprit de ces efforts se veut plus ouvert qu'antérieurement. Cependant, nous nous sommes fixés des contraintes et nous avons établi des critères de sélection qui devraient avoir pour effet de faire de la Corporation UFO-QUEBEC autre chose qu'un club social.

Pour devenir membre-adhérent, il faut :

- 1- Obtenir la formule d'inscription comme membre-adhérent, et nous la retourner une fois complétée.
- 2- Obtenir et remplir la fiche de renseignements dans le cas où cela n'aurait pas été fait.
- 3- Envoyer une cotisation annuelle de \$ 12.00 (douze) dollars pour :



- l'abonnement au bulletin bimestriel UFO-QUEBEC;
- la cotisation comme membre-adhérent; la Corporation s'engage à rembourser ce montant si la candidature n'est pas retenue.

- 4- A la suite de quoi, vous recevrez une carte de membre identifiant le membre-adhérent, et que nous vous demandons d'utiliser consciemment et dans l'esprit de la Corporation.

LES LIGNES ORTHOTENIQUES DE LA REGION DE MONTREAL

